



CHAMPIONNAT ACADEMIQUE 2011 DE NATATION EQUIPE Collèges-Lycées

Service Régional
Académie de REIMS
☎ 03.26.77.58.30
Fax 03.26.77.58.31
dsr21@unss.org

- Date: Mercredi 2 Février 2011
- Lieu : Piscine du Nautilud - Reims

- Horaires : Ouverture des portes : 13H00
Echauffement : 13H30
Début de la rencontre : 14H00
Fin de la rencontre : 17H30
L'échauffement avant le début de la compétition n'excédera pas 30 minutes.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. LA LICENCE

LICENCES UNSS 2010/2011 OBLIGATOIRES

RAPPEL LE CONTROLE D'ACCES AUX RENCONTRES UNSS

Il nous semble indispensable de rappeler les points suivants du règlement intérieur de l'U.N.S.S. qui s'imposent à tous.

Le décret n° 86.495 du 14 mars 1986 stipule à l'article 2 :

« ... L'association se compose... des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire. »

1. Article III. 3 – 28

« Toutes les manifestations, rencontres, compétitions sportives, qu'elles soient organisées ou contrôlées par l'UNSS sont soumises à des règlements sportifs élaborés par la Direction Nationale de l'UNSS et ses organes déconcentrés... »

« Ces règlements ont un caractère obligatoire.. »

2. Article III.3 – 29

« ... La participation d'élèves non licenciés à des compétitions organisées par l'UNSS est interdite.... »

3. Article III.3 – 30

« Les organisateurs de toutes manifestations, rencontres, compétitions sportives UNSS, quel qu'en soit le niveau, devront exiger avant le début de l'épreuve la présentation de la licence dûment validée... »

« Toute licence non conforme entraînera le paiement d'une amende d'un montant de 8€) ...

Conformément à la décision prise par l' équipe Académique et communiquée aux associations sportives cette amende sera appliquée dans les cas suivants :

- **Absence de licence :**

Néanmoins la participation au championnat académique reste possible aux conditions suivantes :

- Présentation d'une pièce d'identité
- Vérification de la licence du participant auprès des services UNSS

*Si la vérification de licence est impossible l'enseignant responsable remplira **une déclaration sur l'honneur** et sur présentation d'une pièce d'identité le collégien ou lycéen pourra participer au championnat.*

- **Licence non conforme** (cas suivants):

- Pas de photo
- Pas de signature du chef d'établissement Président de l'A.S.
- Pas de tampon de l'établissement ou appliqué au mauvais endroit (il doit être à cheval sur la licence et la photo)

La participation au championnat académique sera soumise à la présentation d'une d'une pièce d'identité
Attention les photocopies de photos sont autorisées à condition qu'elles permettent d'identifier facilement la personne.

- **Cas particulier des licences non reçues de la Sirtem :**

L'amende ne sera pas appliquée mais la participation au championnat académique sera soumise aux conditions suivantes :

- Présentation **de l'attestation d'inscription par internet**, certifiée conforme par le Chef d'établissement/Président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication
- présentation d'une pièce d'identité

2. ENGAGEMENT EQUIPE - EXCELLENCE

- Les engagements des AS dont les départements n'organisent pas de championnat devront s'effectuer par le biais du portail intranet **avant le 21 janvier 2011**
- Les équipes non règlementaires (G/F) pourront participer en fonction des éventuelles places disponibles mais ne pourront pas se qualifier
- Le programme et l'ordre courses seront ceux que vous trouverez en annexe.
- **Chaque AS apportera son mannequin (petite taille couleur jaune)**

Modalités d' engagement par le portail de l'AS:

1. **Incrivez vous sur la base de saisie UNSS à travers votre portail d'AS « inscription aux compétitions » base « NATATIONEQUIP »**
2. **sur le portail AS page « natation circulaire du championnat académique » remplissez la fiche d'équipe (fich xls), renommer le fichier comme précisé sur la feuille ,attention si vous avez plusieurs équipes rajouter un chiffre à la fin (1 pour équipe 1 , 2 pour équipe 2) et renvoyez la fiche par mail au SR UNSS.**

Quota de qualification au championnat d'académie :

Réintroduction de la notion de quotas par département ces quotas prennent en compte le nombre **d'équipes par département** ayant participé ces dernières années aux championnats.

	08	10	51	52
Collèges	3	2	8	2
Lycées	4	4	4	4

Attention certains départements devront organiser une phase qualificative.

- Une place en collège, la 16^{ème} sera attribuée au département (8/10/52) ayant le plus d'engagés, dans le cas contraire cette place sera attribuée au 51.
- Une AS collège ne pourra pas être présente avec plus de deux équipes, sauf pour l'attribution de la 16^{ème} place.

3. CHAMPIONNAT PAR EQUIPE ETABLISSEMENT ET EXCELLENCE

Le Championnat de France UNSS par équipes étant ouvert à tous les nageurs(es) :

Seront classé en excellence :

- les équipes labellisées Sections Sportives Scolaires par le Ministère de l'Education Nationale
- les équipes intégrant plus d'un(e) nageur(se) de niveau de série Elite, de niveau de série national par catégorie d'âge, et de niveau de série inter-régional par catégories d'âge, identifiés pour la saison **2010-2011**, seront classées dans la catégorie équipe « Excellence ».

Toutes les sections sportives scolaires sont classées en équipes « Excellence » quel que soit le nombre d'élèves « classés ».

La règle est de prendre en compte le niveau des nageurs, le site de la Fédération Française de Natation faisant foi ; Ces classements sont consultables sur le site : <http://www.ffnatation.fr/webffn/index.php> Onglet « Natation », menu « Suivi des perfs. », sous-menu « Annuaire des séries », sélectionner la période « 2010-2011 », puis bouton 'Rechercher un nageur'.

Un établissement labellisé « section sportive » peut se qualifier à la fois en équipe établissement « Excellence » et en équipe établissement, sous réserve d'inscrire sur le site : <http://udb.unss.org/ss> (mot de passe = n° d'A.S.), la liste des élèves inscrits en section sportive doit être fourni au service régional.

4. COMPOSITION DES EQUIPE ET NAGES

	Collège	Lycée
<i>Catégories d'âge et de sexe</i>	BF/BG/MF/MG/CF/CG	MF/MG/CF/CG/J/SF/J/SG
<i>Composition des équipes</i>	6 dont 2 compétiteurs au moins du même sexe + 1 jeune officiel Mixité obligatoire 1 seul compétiteur CADET (TE)	6 dont 2 compétiteurs au moins du même sexe + 1 jeune officiel Mixité obligatoire
<i>Jeune officiel</i>	1 Jeune Officiel par association sportive Niveau académique minimum (pastille jaune) Il est membre de l'association sportive qualifiée Il peut être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée devra s'acquitter du montant des frais de son remplacement	

<i>Règlement</i>	L'équipe participe à toutes les épreuves inscrites au programme : de Nages Sportives (1 nageur par nage), au Sauvetage (6 nageurs) et au Relais (6 nageurs). Les 2 nageurs du même sexe doivent obligatoirement participer aux différentes épreuves.	
<i>Formule de compétition</i>	épreuves : 1/ sauvetage 2/ nages sportives : 100 m dos, brasse, nage libre 50 m papillon 100 m 4 nages 200 m palmes 3/ relais 4 x 50 m 4 nages 4/ relais 6 x 50 m nage libre	4 épreuves : 1/ sauvetage 2/ nages sportives : 100 m dos, brasse, nage libre 100 m papillon 200 m 4 nages 200 m palmes 3/relais 4 x 50 m 4 nages 4/ relais 6 x 50 m nage libre
<i>Modalités de qualification</i>	Championnat d'Académie	
<i>Nombre d'équipes maximum au championnat de France</i>	48 équipes maximum	
<i>Titres décernés</i>	Champion de France UNSS par équipe « Collèges » Champion de France UNSS par équipe « Lycées »	

- Les épreuves sont cotées selon des barèmes spécifiques UNSS par catégorie d'âge et de sexe.
- Classement de l'équipe par addition des points obtenus en nages + sauvetage + relais.
- En cas d'ex-aequo, le temps du relais 6 x 50m nage libre départage les équipes.
- Toutes les performances hors barème ou disqualification obtiennent 1 point.
- La longueur des palmes ne devra pas excéder **65 cm** et la largeur **30 cm**.
- Sauvetage ,immersion du mannequin à une profondeur de 1,70 m à 2,10 m).

5. QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

1. L'équipe championne d'Académie est, systématiquement qualifiée pour le championnat de France UNSS par équipes d'établissements.
2. Si une équipe d'établissement « Excellence » est première au Championnat d'Académie, elle est qualifiée au Championnat de France UNSS par équipes ; dans ce cas, la première équipe « Etablissement » est également qualifiée.
3. Les Services Régionaux UNSS pourront solliciter le repêchage d'une ou de plusieurs équipes – « établissement » et/ou « excellence » (la qualification se fera en fonction du total des points obtenus par l'équipe).

Championnat de France UNSS par équipes d'établissements Lycées	7 au 9 avril 2011	Rennes (académie de Rennes)
Championnat de France UNSS par équipes d'établissements Collèges	30 mai au 1 ^{er} juin 2011	Istres (académie Aix-Marseille)

5. REGLEMENT TECHNIQUE

Consulter le document « règlement des épreuves » et les barèmes à travers le portail de votre AS

ORGANISATION DE LA RENCONTRE

- Les AS devront être accompagnés de deux enseignants afin de participer au secrétariat ou à l'accompagnement des jeunes officiels. ,leur participation est indispensable.

Jury : Ce championnat demande au minimum 22 jurys.
Les membres de la C M R natation seront conviés à ce jury

Juge arbitre	M. BAILLON – CTR Natation
Starter	Mme MC WAHART / Mme AM CASSIS
Chronos	8
Chambre d'appel	2
Juge de nage	2
Juge de virage	2
Secrétariat	4
Suivi des JO	M. JP FAGOT / Mme A RAMONET

- Le programme et l'ordre des courses se trouvent en annexe.
- **Afin de gagner du temps et éviter de surcharger le jury d'organisation les A.S. engagées veilleront impérativement avant de se rendre près du bassin :**
 - à préparer les fiches de nages (si l'élève fait plusieurs courses il est impératif de remplir une fiche par course) et la fiche récapitulative d'équipe.
 - à les déposer dès votre arrivée au secrétariat afin de constituer les séries et vérifier les compositions d'équipes.
- **Attention Chaque A.S devra posséder son mannequin (petit taille couleur jaune).**

POLE RESPONSABILISATION

Chaque Equipe doit posséder UN JEUNE OFFICIEL certifié niveau 1 (départemental = pastille bleue) si possible , les JO district seront acceptés.

- Les As devront **faire passer le QCM** de JO accompagnant cette circulaire sur le portail AS page « natation circulaire du championnat académique » niveau 1 ou 2 **avant le jour de la compétition.** Le jour du championnat ces QCM devront être remis à Madame Aurélie RAMONET en tout début de la compétition.
- Les JO présents seront évalués en situation pratique par les responsables académiques.

RAPPEL :

Chaque équipe doit posséder son JO.
Une équipe sans JO sera pénalisée de 100 pts.

Un jeune officiel peut être compétiteur et participer à une épreuve (**et une seule**), ou le sauvetage, ou un nage, ou 1 relais afin d'être à disposition de l'organisation pendant tout le reste des épreuves. A la finale nationale , les jeunes officiels doivent être en possession de leur carte de Jeune Officiel niveau académique. Le niveau national pourra leur être délivré après évaluation et mise en situation pendant le championnat de France par un jury mixte UNSS/FFN.

MEHODE DE CERTIFICATION SUR LES CHAMPIONNATS ACADEMIQUES

1. Les JO sont par paires de façon qu'ils puissent être nageurs sans perturber l'organisation.
2. Ils seront encadrés par un responsable dont le rôle sera de les conseiller et de les évaluer.
3. Ce responsable possédera une fiche d'évaluation qu'il devra déposer au secrétariat à la fin de la compétition.
4. Le secrétariat remplira les carnets de JO avant de les rendre aux titulaires.
5. La certification académique sera attribué aux JO ayant satisfaits aux tests pratique et QCM.

SANTE

- Des contrôles antidopages (utilisation de substances interdites) pourront être effectués lors de la compétition UNSS.
- Dans le cas où vous suivriez un traitement médical, n'oubliez pas de vous munir des pièces justificatives.
- Dans le cas d'un contrôle antidopage, le compétiteur pourra être accompagné d'un adulte de son choix (par exemple le professeur d'EPS responsable de l'équipe).

Le D.S.R.A

Christophe SARRE

**NATATION
CHAMPIONNAT ACADEMIQUE
EQUIPE
ORDRE DES COURSES**

COURSES	CATEGORIES
1. SAUVETAGE	EQUIPES COLLEGES -LYCEES
2. RELAIS 4 X 50 M 4 N	FILLES COLLEGES LYCEES GARCONS COLLEGES LYCEES
3. 100 M BRASSE	FILLES COLLEGES LYCEES GARCONS COLLEGES LYCEES
4. 100 M NL	FILLES COLLEGES LYCEES GARCONS COLLEGES LYCEES
5. 100 M 4 NAGES	FILLES COLLEGES GARCONS COLLEGES
6. 200 M 4 NAGES	FILLES LYCEES GARCONS LYCEES
7. 100 M DOS	FILLES COLLEGES LYCEES GARCONS COLLEGES LYCEES
8. 50 M PAILLON	FILLES COLLEGES GARCONS COLLEGES
9. 100 M PAILLON	FILLES LYCEES GARCONS LYCEES
10. 200 M PALMES	FILLES COLLEGES LYCEES GARCONS COLLEGES LYCEES
11. RELAIS 6X50 M NL	EQUIPES COLLEGES ET LYCEES